

Date : 28/09/2023

Numéro : 24/2023

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Absents excusés : 2

Absents non excusés : 2

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 17

DATE DE LA CONVOCATION

19/09/2023

DATE D’AFFICHAGE

01/10/2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Convention Cinéma 2023

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que par lettre en date du 12 juin 2022, la FR des MJC BFC, sollicite le renouvellement de la convention tripartite (commune- MJC- FR MJC BFC) pour maintenir une activité culturelle par l’organisation de séances de cinéma.

La commune s’engage à mettre à disposition une salle et a apporté un soutien financier à hauteur de 1183,00€ pour l’année 2023. (0,65€/habitant).

Il est proposé au conseil de renouveler la convention entre la commune, la MJC et la FR MJC BFC et d’accorder un soutien financier pour 2023, à hauteur de 1183,00€.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE DEMIGNY 71150

Séance du 28 septembre 2023

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à Dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents: Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Pascale PERIER, Claudie JOBARD, Christiane DEBATTY, Manon JOLIVET, Florence GALVAING, Mrs José DE SOUSA, Philippe CATEL, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Gérald NEVORET, François MAUCHAND, Maurice NAIGEON,

Absents excusés : Mrs Patrick CHARLES, Laurent VAN ASSEL,

Absents non excusés : Mme Zelda PARMENTELAT, Mr Jean-Baptiste COUTACHOT.

Pouvoirs : M. Patrick CHARLES à M. Guy CONON

M. Laurent VAN ASSEL à M. Maurice NAGEON

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

Après avoir entendu l'exposé de Mme La Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **RENOUVELLE** la convention entre la commune, la **MJC** et la **FR MJC BFC**,
- **ACCORDE** un soutien financier pour 2023, à hauteur de **1 183.00€**

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

Le Maire, Marie-Claire DILLY.



Handwritten signature in blue ink, overlapping the official seal.